

COMMUNE D'AZILONE-AMPAZA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 28 avril 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Monsieur Jean-Paul CASANOVA, demeurant à AJACCIO.
Né à AJACCIO le 10 novembre 1973 ;

2) Monsieur Antoine CASANOVA, demeurant à AJACCIO.
Né à AJACCIO le 11 octobre 1965 ;

3) Mademoiselle Véronique CASANOVA, demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO le 4 août 1972 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leurs auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A AZILONE-AMPAZA (Corse du Sud)

Une parcelle sur laquelle est édifée une construction, cadastrée section C lieudit TEPPA n°789 pour 11 a 50 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI